



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le lundi le 25 mars 2019 à 20h15
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : Mme Annie Pronovost maire
 Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale
 Mme Martine St-Amant conseillère municipale
 M. Gilles Damphousse conseiller municipal
 Mme Sonia Richard conseillère municipale
 M. Gaétan Tessier conseiller municipal
 M. Mario Boucher directeur général par intérim
 Me Julie Marchand greffière

Est absente : Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence Mme Annie Pronovost, mairesse.

2019-03-122

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-123

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Demande de soumissions par appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur usagé bidirectionnel et articulé;
4. Résolution déléguant à M. Mario Boucher, directeur général par intérim, le pouvoir d'autoriser le paiement des décomptes progressifs dans le dossier de mise aux normes et de modernisation de l'aréna;
5. Résolution autorisant M. Dany Lapointe, directeur des eaux par intérim, à participer à la formation web intitulée « Contrôle des débordements de réseau d'égout : réalisation d'un plan de mesures compensatoires » offerte par Formobile, au coût de 695 \$ plus les taxes applicables;
6. Résolution autorisant le paiement de la cotisation professionnelle de Me Julie Marchand, greffière, auprès de la Chambre des notaires du Québec, pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, au coût de 1 824.91 \$ taxes incluses;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

7. Résolution autorisant le paiement de la cotisation professionnelle et l'assurance responsabilité professionnelle de Mme Marilyn Proteau, trésorière, auprès de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, au coût de 1 180.90 \$ taxes incluses;
8. Résolution d'embauche de M. Alexandre Garon-Rheault, à titre d'opérateur des eaux de la Ville de Saint-Tite;
9. Résolution acceptant les termes et conditions de Groupe Ultima Inc. (Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)) relativement au renouvellement des assurances générales de la Ville du 15 janvier 2019 au 15 janvier 2020, au coût de 121 680 \$ taxes incluses;
10. Période de questions;
11. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-124

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR USAGÉ BIDIRECTIONNEL ET ARTICULÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire acquérir un tracteur usagé bidirectionnel et articulé pour les besoins du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions par appel d'offres public pour cette acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions par appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur usagé bidirectionnel et articulé pour les besoins du Service des travaux publics;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-125

RÉSOLUTION DÉLÉGUANT À M. MARIO BOUCHER, DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM, LE POUVOIR D'AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉCOMPTES PROGRESSIFS DANS LE DOSSIER DE MISE AUX NORMES ET DE MODERNISATION DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'exécution des travaux de mise aux normes et de modernisation de l'aréna a été octroyé le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres prévoit à l'article 4.1 que les décomptes progressifs sont acceptés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre le paiement à l'entrepreneur dans un délai raisonnable, il serait plus pratique que les décomptes progressifs soient acceptés par le directeur général par intérim et qu'il en autorise le paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite délègue à M. Mario Boucher, directeur général par intérim, le pouvoir d'accepter les décomptes progressifs dans le dossier de mise aux normes et de modernisation de l'aréna et d'en autoriser le paiement, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-126

RÉSOLUTION AUTORISANT M. DANY LAPOINTE, DIRECTEUR DES EAUX PAR INTÉRIM, À PARTICIPER À LA FORMATION WEB INTITULÉE : « CONTRÔLE DES DÉBOURDEMENTS DE RÉSEAU D'ÉGOUT : RÉALISATION D'UN PLAN DE MESURES COMPENSATOIRES » OFFERTE PAR FORMOBILE, AU COÛT DE 695 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE Formobile propose une formation web intitulée : « Contrôle des débordements de réseau d'égout : réalisation d'un plan de mesures compensatoires », au coût de 695 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE M. Dany Lapointe, directeur des eaux par intérim, a manifesté l'intérêt de participer à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Dany Lapointe, directeur des eaux par intérim, à participer à la formation web intitulée « Contrôle des débordements du réseau d'égout : réalisation d'un plan de mesures compensatoires », au coût de 695 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-127

RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE DE ME JULIE MARCHAND, GREFFIÈRE, AUPRÈS DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020, AU COÛT DE 1 824.91 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE Me Julie Marchand, greffière, est membre de la Chambre des Notaires du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une cotisation professionnelle est payable annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une somme de 1 824.91 \$ taxes incluses, pour le renouvellement de la cotisation professionnelle de Me Julie Marchand, greffière, auprès de la Chambre des Notaires du Québec, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-128

RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE DE MME MARILYN PROTEAU, TRÉSORIÈRE, AUPRÈS DE L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020, AU COÛT DE 1 180.90 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE Mme Marilyn Proteau, trésorière, est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une cotisation professionnelle est payable annuellement;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une somme de 1 180,90 \$ taxes incluses pour le renouvellement de la cotisation professionnelle de Mme Marilyn Proteau, trésorière, auprès de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-129

RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE M. ALEXANDRE GARON-RHEAULT À TITRE D'OPÉRATEUR DES EAUX DE LA VILLE DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT QU'un employé permanent au poste d'opérateur des eaux va quitter pour la retraite;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher un employé permanent pour le remplacer;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus d'embauche, M. Alexandre Garon-Rheault a été retenu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de M. Alexandre Garon-Rheault à titre d'employé permanent au poste d'opérateur des eaux;

QUE les conditions salariales reliées à cet emploi sont stipulées à la convention collective des employés (es) municipaux de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-130

RÉSOLUTION ACCEPTANT LES TERMES ET CONDITIONS DE GROUPE ULTIMA INC. (MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)) RELATIVEMENT AU RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE DU 15 JANVIER 2019 AU 15 JANVIER 2020, AU COÛT DE 121 680 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances générales de la Ville de Saint-Tite doit être renouvelé pour la période du 15 janvier 2019 au 15 janvier 2020;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement de Groupe Ultima Inc. (MMQ) au coût de 121 680 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de renouveler son contrat d'assurances générales avec Groupe Ultima Inc. (MMQ), aux conditions énumérées dans sa proposition;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'une somme de 121 680 \$ taxes incluses, à Groupe Ultima Inc. relativement au renouvellement des assurances générales de la Ville pour la période du 15 janvier 2019 au 15 janvier 2020;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la mairesse Mme Annie Pronovost et la greffière Me Julie Marchand à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite tous les documents requis avec la MMQ et Groupe Ultima Inc. aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité


PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-03-131 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu que la séance soit levée à 20 heures 26.

Adoptée à l'unanimité


Me Julie Marchand, greffière


Mme Annie Pronovost, mairesse